



## Le SE-Unsa dit non

## à une Fonction publique dénaturée

a loi pour la transformation de la fonction publique porte un coup fort à l'esprit même de ce que représente un service public. Elle touche au fonctionnement avec le recours accru aux contrats et l'apparition des contrats de mission. Elle affaiblit le statut de fonctionnaire en réduisant les droits de ceux-ci avec la modification des modalités de défense. Le service public d'éducation est percuté de plein fouet par ces évolutions. Les conséquences sont loin d'être négligeables pour le système lui-même et pour les conditions de travail des personnels. On est bien fonctionnaire avant d'être enseignant!

Notre Fonction publique de statut pourrait disparaître pour laisser place à une fonction publique de contrat. L'élargissement du recours au contrat sur les emplois permanents représente, pour le SE-Unsa, la ligne rouge à ne pas dépasser. En effet, comment justifier que le recours au contrat, signe de précarité, soit plus adapté à un emploi permament que le recrutement d'un agent sur statut, encadré par l'obligation d'être formé et synonyme de stabilité et de continuité ? Pour le SE-Unsa, l'éducation nationale doit rester un service public respectueux de ses usagers. Ce n'est pas en la faisant évoluer dans l'ignorance des spécificités de l'emploi permanent que celle-ci se portera mieux.

Le SE-Unsa est opposé aux modifications touchant le dialogue social, qui entraînent un affaiblissement des droits des personnels en modifiant leurs moyens de défense. Les instances de dialogue relevant du déroulement de carrière au sens large se voient retirer leurs compétences quant à l'avancement et à la mobilité. Les enseignants n'auront plus que le choix de contester via des recours contentieux plutôt que de faire appel à leurs représentants. Les procédures, plus longues, moins directes, pénaliseront les personnels par des effets néfastes pour eux-mêmes et le système.

Le système éducatif est un service public qui a entre les mains l'avenir des jeunes, et donc de notre pays. Encore plus aujourd'hui, alors que la situation sociale est dans l'instabilité profonde, il est urgent de ne pas bouger des lignes qui stabilisaient nos services publics.

Samedi 30 mars, le SE-Unsa appelle les personnels de l'Éducation nationale

à se rassembler et à manifester dans tous les départements pour exiger une politique éducative qui s'inscrive dans le long terme et se construise avec eux en reconnaissant leur engagement pour le Service public laïque d'éducation.



## Le SE-Unsa dit non

## à une Fonction publique dénaturée

a loi pour la transformation de la fonction publique porte un coup fort à l'esprit même de ce que représente un service public. Elle touche au fonctionnement avec le recours accru aux contrats et l'apparition des contrats de mission. Elle affaiblit le statut de fonctionnaire en réduisant les droits de ceux-ci avec la modification des modalités de défense. Le service public d'éducation est percuté de plein fouet par ces évolutions. Les conséquences sont loin d'être négligeables pour le système lui-même et pour les conditions de travail des personnels. On est bien fonctionnaire avant d'être enseignant!

Notre Fonction publique de statut pourrait disparaître pour laisser place à une fonction publique de contrat. L'élargissement du recours au contrat sur les emplois permanents représente, pour le SE-Unsa, la ligne rouge à ne pas dépasser. En effet, comment justifier que le recours au contrat, signe de précarité, soit plus adapté à un emploi permament que le recrutement d'un agent sur statut, encadré par l'obligation d'être formé et synonyme de stabilité et de continuité ? Pour le SE-Unsa, l'éducation nationale doit rester un service public respectueux de ses usagers. Ce n'est pas en la faisant évoluer dans l'ignorance des spécificités de l'emploi permanent que celle-ci se portera mieux.

Le SE-Unsa est opposé aux modifications touchant le dialogue social, qui entraînent un affaiblissement des droits des personnels en modifiant leurs moyens de défense. Les instances de dialogue relevant du déroulement de carrière au sens large se voient retirer leurs compétences quant à l'avancement et à la mobilité. Les enseignants n'auront plus que le choix de contester via des recours contentieux plutôt que de faire appel à leurs représentants. Les procédures, plus longues, moins directes, pénaliseront les personnels par des effets néfastes pour eux-mêmes et le système.

Le système éducatif est un service public qui a entre les mains l'avenir des jeunes, et donc de notre pays. Encore plus aujourd'hui, alors que la situation sociale est dans l'instabilité profonde, il est urgent de ne pas bouger des lignes qui stabilisaient nos services publics.

Samedi 30 mars, le SE-Unsa appelle les personnels de l'Éducation nationale

à se rassembler et à manifester dans tous les départements pour exiger une politique éducative qui s'inscrive dans le long terme et se construise avec eux en reconnaissant leur engagement pour le Service public laïque d'éducation.

